REUNION DES PARENTS D'ELEVES DE 3èmes – Mardi 09 mars 2010

ORIENTATION – AFFECTATION

ORDRE DU JOUR

- Présentation des réformes en cours
    - La voie professionnelle
    - La réforme du Lycée Générale et Technologique
- Les filières de formation
- La procédure d'orientation et d'affectation, le calendrier

LA VOIE PORFESSIONNELLE

Deux modalités d'organisation:

- la formation sous statut scolaire en Lycée Professionnel
- la formation dans le cadre de l'apprentissage

LA FORMATION SOUS STATUT SCOLAIRE

- **Les CAP**

- Généralisation **des baccalauréats professionnels en 3 ans** avec deux exceptions: l'hôtellerie – restauration et les carrière sanitaires et sociales.

- Validation obligatoire **d'une certification intermédiaire** intermédiaire de type BEP ou CAP en fin de première

Formation en apprentissage

- Cela suppose la signature d'un contrat de travail avec un employeur pour préparer:

  - **un CAP**

  - **un Bac pro en trois ans avec les mêmes certifications intermédiaires**

- Etablissements possibles: les CFA consulaires et le CFA académiques

Quelques points à retenir

- Toutes les formations Professionnelles sont en alternance: au moins 22 semaines en entreprise au cours de la formation
- Possibilité de correction de trajectoire en cas d'évolution du projet du jeune.
- Accompagnement personnalisé de chaque élève
- Tutorat et soutien scolaire avec possibilité de stages de remise à niveau hors du temps scolaire.
- **Développement des poursuites d'études vers le BTS…**

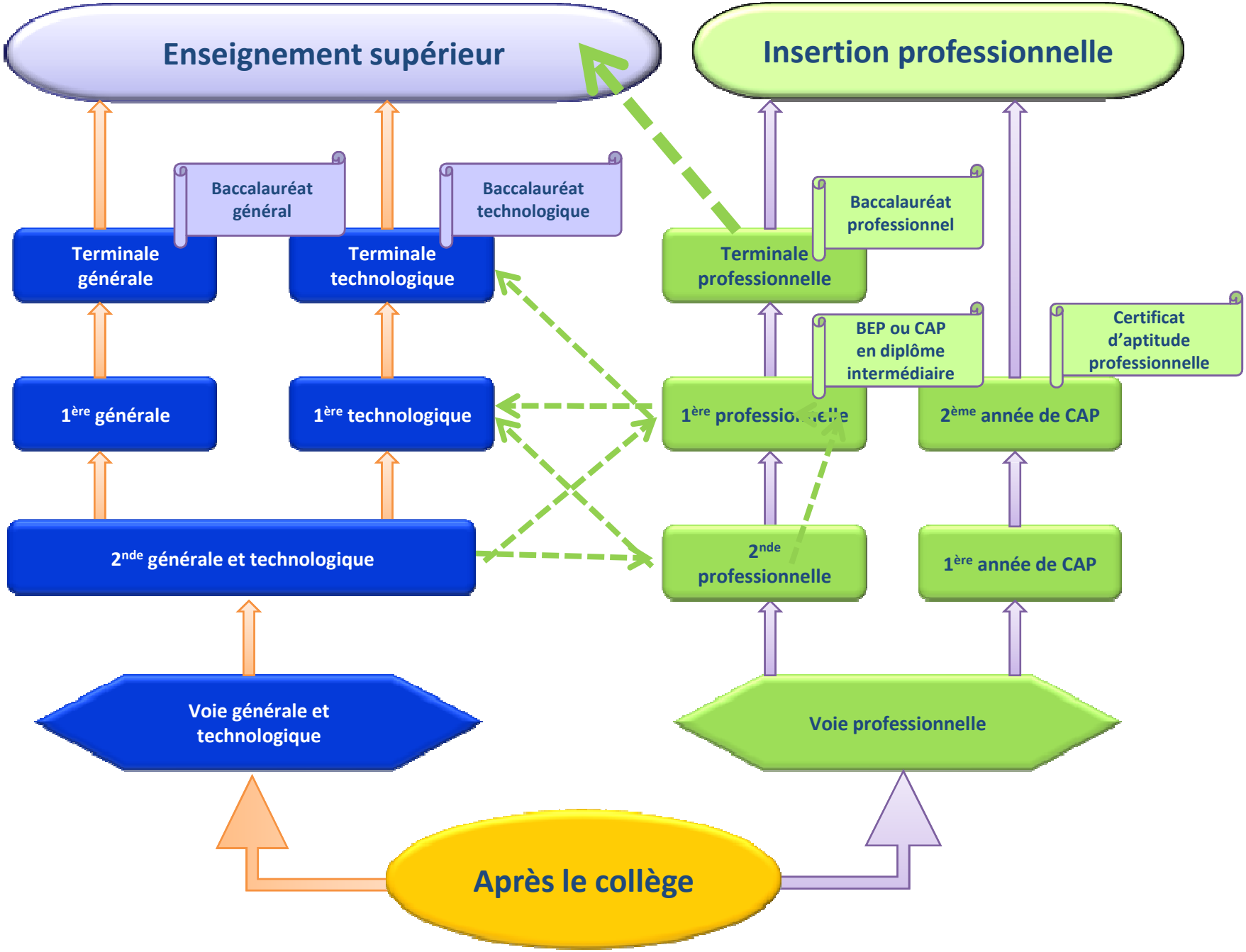
Enseignement supérieur
Insertion professionnelle
Baccalauréat général
Baccalauréat technologique
Baccalauréat professionnel
Terminale générale
Terminale technologique
Terminale professionnelle
BEP ou CAP en diplôme intermédiaire
Certificat d'aptitude professionnelle
1ère générale
1ère technologique
1ère professionnelle
2ème année de CAP
2nde générale et technologique
2nde professionnelle
1ère année de CAP
Voie générale et technologique
Voie professionnelle
Après le collège

LA RÉFORME DU LYCÉE

Le lycée d'enseignement général et technologique

La nouvelle classe de seconde : ce qu'il faut savoir dès la classe de troisième

ministère éducation nationale

Un lycée qui rend les parcours plus progressifs de la 2nde à la terminale :

- Une classe de 2nde où le lycéen découvre et explore des parcours possibles : d'une seconde « déterminante » à une seconde de détermination.

- Une classe de 1ère générale organisée en séries mais dont le pivot est un large ensemble d'enseignements communs qui laisse encore des portes ouvertes en termes d'orientation et de corrections de trajectoire ;

- Une classe de terminale davantage spécialisée et qui prépare mieux à l'enseignement supérieur.

Quatre grandes nouveautés :

1 : 72 heures annuelles (soit deux heures hebdomadaires) d'accompagnement personnalisé pour tous les

- C'est un temps d'enseignement, intégré à l'emploi du temps des élèves, placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal, qui s'adresse à tous les élèves.

Il comprend des actions coordonnées

- de soutien, pour aider les élèves qui rencontrent des difficultés, avant qu'elles ne s'enracinent pour prévenir l'échec et le décrochage.
- d'approfondissement, pour les élèves désireux d'aller plus loin
- D'aide méthodologique
- D'aide à l'orientation

- Pour tous, tous il permet d'acquérir des méthodes de travail, de développer l'autonomie du jeune et accompagner le jeune dans son projet.

2 : une LV2 pour tous

- Anciennement enseignement de détermination au choix, la deuxième langue vivante entre dans le tronc commun des enseignements, dans l'enveloppe globalisée de 5 h 30 consacrée à la LV1 et à la LV2.

4 : deux enseignements d'exploration au lieu d'un seul enseignement de détermination actuellement

- Deux enseignements d'exploration pour tous les élèves de seconde générale et technologique.

- Ils constituent des sensibilisations à des domaines disciplinaires afin d'éclairer les choix de l'élève. Il s'agit :

  de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels et les activités qui y sont associées ;
  d'informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur ;
  d'identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus amènent

- Ils ne constituent ni une obligation, ni un pré-requis pour une orientation en classe de première.

3 : un enseignement d'économie pour tous les lycéens

Chaque lycéen choisira un des deux enseignements d'exploration ci-dessous:

Sciences économiques et sociales

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Un lycéen qui le souhaitera pourra suivre ces deux enseignements

4 : deux enseignements d'exploration au lieu d'un seul enseignement de détermination actuellement

- Deux enseignements d'exploration pour tous les élèves de seconde générale et technologique.

- Ils constituent des sensibilisations à des domaines disciplinaires afin d'éclairer les choix de l'élève. Il s'agit :

  de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels et les activités qui y sont associées ;
  d'informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur ;
  d'identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus amènent

- Ils ne constituent ni une obligation, ni un pré-requis pour une orientation en classe de première.

4 : deux enseignements d'exploration pour tous les élèves

- Ils constituent des sensibilisations à des domaines disciplinaires afin d'éclairer les choix de l'élève. Il s'agit :

  de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels et les activités qui y sont associées ;
  d'informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur ;
  d'identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus amènent

- **Ils ne constituent ni une obligation, ni un pré-requis pour une orientation en classe de première.**

Un second enseignement d'exploration différent du premier parmi les suivants :

SES	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	
santé et social	
biotechnologies	
sciences et laboratoire	
littérature et société	
sciences de l'ingénieur	
méthodes et pratiques scientifiques	
création et innovation technologiques	
création et activités artistiques : arts visuel, du son, du spectacle, patrimoine	
Langue vivante 3	3 h 00
langues et cultures de l'antiquité : grec	
langues et cultures de l'antiquité : latin	

Soit 3 h 00 ou 4 h 30 d'enseignement

Organisation de la nouvelle classe de seconde générale et technologique

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES : 28 h 30

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	
Enseignements	**Nombre d'heures de cours par semaine**
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5 h 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30

Enseignements d'exploration

L'élève doit choisir deux enseignements correspondant chacun à 1 h 30 de cours par semaine soit 3 h au total[(1)].

[(1)] Les dérogations au principe du choix de deux enseignements d'exploration sont précisées après.

Accompagnement personnalisé

Chaque élève en bénéficie à raison de deux heures par semaine pour l'aider dans les disciplines où il a des difficultés, lui permettre d'approfondir ses connaissances dans les autres ou l'aider à construire son parcours d'orientation.

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

Option

L'élève peut choisir une option de 3 h par semaine.

Situation dérogatoire numéro 1 :

- 1er enseignement d'exploration au choix : SES ou PFEG
- Si l'élève choisit son deuxième enseignement d'exploration parmi les enseignements ci-dessous,

santé et social

Biotechnologies

sciences et laboratoire

sciences de l'ingénieur

création et innovation technologiques

- il peut choisir un troisième enseignement d'exploration, différent du deuxième, parmi ces mêmes enseignements ; dans ce cas de figure, ces enseignements représentent

  4 h 30 (3 X 1 h 30)

Situation dérogatoire numéro 2 :

L'élève peut choisir de remplacer les deux enseignements d'exploration par l'un des trois enseignements d'exploration suivants :

Education physique et sportive : 5 h 00

Arts du cirque : 6 h 00

Création et culture design : 6 h 00

Adaptation des parcours et passerelles

- Possibilités de changer de trajectoire, de la voie professionnelle vers la voie générale et technologique et inversement

en résumé …

article 11: de la voie pro vers la voie GT:	article 12 : de la voie GT vers la voie pro
•*après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté*	•*après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil*
•*Accord de l'IA-DSDEN*	•*Accord du Recteur*
•*Un titulaire de CAP ou de BEP ou un élève parvenu au terme d'une seconde ou d'une première professionnelle.*	•*les élèves ayant accompli la scolarité complète d'une classe de 2nde ou de 1ère dans un lycée d'enseignement général ou technologique*
•*accueil en deuxième ou troisième année de formation soit directement, soit après une période d'adaptation*	• *accueil en classe de 2nde ou de 1ère professionnelle. »*

La nouvelle classe de seconde

dans l'Académie de Poitiers

Trois grands principes :

- Eviter la mise en place d'une concurrence entre établissements, chacun devant garder son identité.

- Assurer aux élèves un choix d'enseignements d'exploration le plus large possible sur un territoire donné.

- Organiser une éventuelle complémentarité des enseignements entre lycées d'un même territoire.

Offre de formation en Deux-Sèvres :

Tous les lycées du département offriront les enseignements d'exploration suivants :

- Sciences économiques et sociales
- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- Littérature et société
- Science du laboratoire
- Méthodes et pratiques scientifiques

ORIENTATION - AFFECTATION

- Procédure
- Critères AFELNET
- Calendrier

Procédure

- Demande des familles
- Avis du conseil de classe
- Décision du chef d'établissement
- Procédure d'appel
- Affectation

Critères afelnet

- Toutes les formations professionnelles sont contingentées
- Classement des élèves par un logiciel

  > AFELNET

AFELNET

Sommaire

I – Le barème :

- Les notes de l'élève
- L'avis du chef d'établissement
- le rang du vœu

II – Les effets correcteurs du barème :

- Effet de groupe
- Effet de mérite
- Effet de priorité

Chapitre I

AFELNET : le barème de l'élève

AFELNET
Le barème de l'élève

- **3 éléments le constituent:**

1 – Les notes

2 – L'avis du chef d'établissement

3 – Le rang du vœu

AFELNET : le barème de l'élève

1- Les NOTES : pour chaque spécialité professionnelle demandée, les notes de plusieurs matières seront prises en compte :

	Voie Professionnelle
3 matières obligatoires	Français
	Maths
	LV1
Matières supplémentaires	2 ou 3

Quelle que soit la spécialité professionnelle , le total des coefficients est constant :

- 15

AFELNET: le barème de l'élève

2/ l'avis du chef d 'établissement

Trois éléments notés sur une échelle en 4 points seront pris en compte :

	TF	F	AF	R
(1) Implication de l'élève	20	15	10	5
(2) Aptitude à suivre la formation	20	15	10	5
(3) Motivation de l'élève	40	25	15	5
Total	80	55	35	15

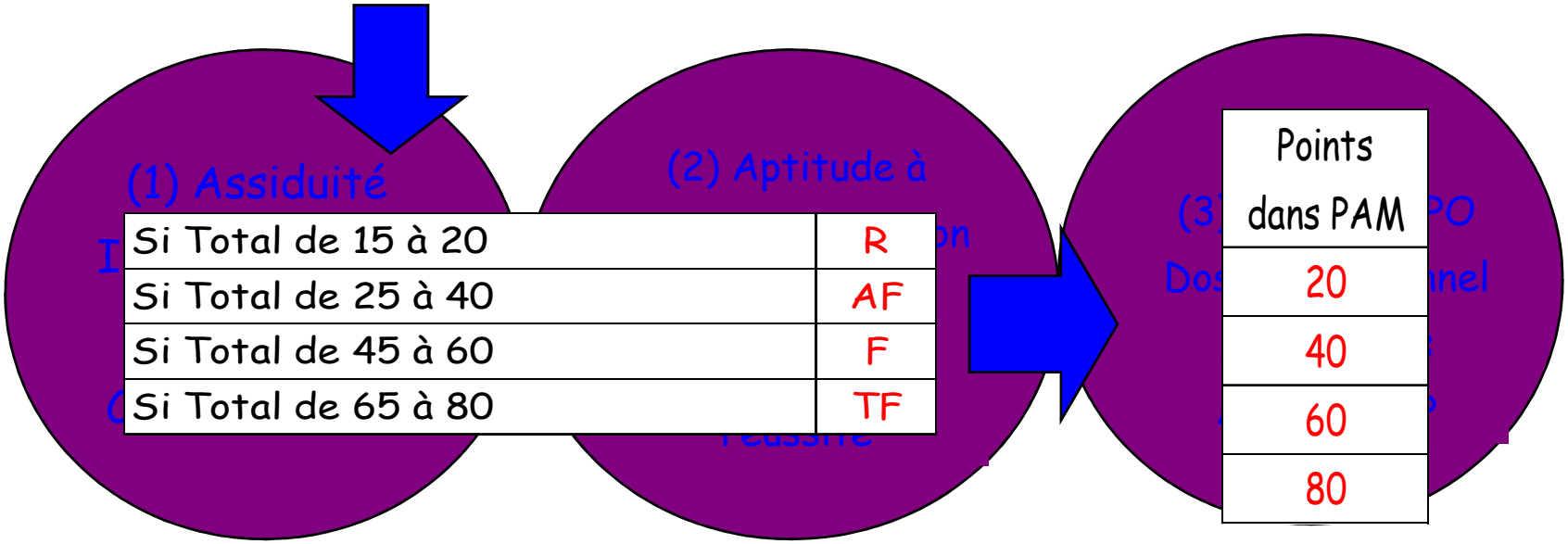

AFELNET : Le barème de l'élève

3 - le rang du vœu

Expression de la motivation de l'élève, le vœu n° 1 bénéficiera de 50 points.

Chapitre III

AFELNET : les effets correcteurs du barème

Chapitre II

AFELNET : les effets correcteurs du barème

AFELNET : les effets correcteurs du barème

L'effet de groupe

- Les élèves connaissent des situations et des notations différentes en fonction de leur établissement d'origine
- L'effet de groupe permet de **limiter** les effets des notes sous ou sur évaluées
  - L'effet de groupe est obtenu par le **LISSAGE** des notes en fonction de la note brute de l'élève.

AFELNET : les effets correcteurs du barème (suite)

L'effet de mérite

- Chaque note est soumise à un coefficient lié au MEF d'origine de l'élève
- Ce coefficient traduit la politique académique des priorités à accorder à des groupes
- Les trois groupes retenus :

  1 – 3ème (opt. LV2 ou opt. Techno) + 2de GT + redoublants CAP-BEP = **coef. 1**

  2 – 3ème techno + 3ème PVP = **coef. 1**

  3 – Élèves des mesures MGI + élèves SEGPA + 3ème insertion = **coef. 0.8**

AFELNET : les effets correcteurs du barème

L'effet de priorité

Cet effet s'adresse aux élèves dont l'affectation est jugée prioritaire.

Il se traduit par un BONUS.

Élèves concernés :

- ✓ **Indication/contre indication médicale** :cas des élèves porteurs d'un handicap ou d'une maladie grave les contraignant à des choix d'orientation précis, donc à une affectation prioritaire : 999 points
- ✓ Redoublants dans la même section du même établissement : 999 points
- ✓ élèves de SEGPA, de mesures MGI, de 3° d'insertion demandant un CAP appartenant à une liste spécifique : 200 points

AFELNET : calendrier prévisionnel des procédures (sous réserve de confimation)

Mardi **1er juin :** - Début de la saisie des vœux

Jeudi **10 juin :** - Début des conseils de classes 3ème trimestre,

Mercredi **23 juin :** - Notification de l'affectation

Mardi 29 et mercredi 30 juin – EPREUVES DU DNB